



FINANCEMENT ET EXONÉRATION

FONDS MÉTROPOLITAIN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES

Vous êtes une **entreprise industrielle** ou de **service à l'industrie** ?

Vous avez un projet de développement intégrant la requalification de votre immobilier sur le territoire métropolitain ?

Vous créez des emplois dans une démarche RSE ?

Si oui, l'aide à l'investissement immobilier des entreprises "**AMPII**" peut vous intéresser !

ENJEUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a développé à l'échelle du territoire métropolitain un dispositif d'**aide financière** directe aux entreprises versée sous la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 € par entreprise dans l'objectif de :

- **Favoriser** le développement des entreprises.
- **Soutenir** la création d'emploi dans les secteurs de l'industrie.
- **Faciliter** l'ancrage des entreprises sur le territoire métropolitain.
- **Encourager** les démarches des dirigeants en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

POUR QUI ?

- TPE ou PME du Territoire Aix-Marseille-Provence
- Exclusivement les entreprises industrielles ou de services à l'industrie des 6 filières économiques stratégiques de la Métropole :
 - Santé
 - Aéronautique et Mécanique
 - Maritime et Logistique
 - Industries Numériques, créatives et microélectronique
 - Energie et Environnement
 - Tourisme et Art de Vivre
- Entreprises créatrices d'emplois :
 - Augmentation des ETP au minimum de 10% sur 3 ans
- Investissements immobiliers soutenus :
 - Acquisition de locaux professionnels
 - Extension d'un bâtiment existant
 - Réhabilitation d'un bâtiment existant

Pour plus de renseignements sur notre offre, n'hésitez pas à contacter l'équipe **métropolitaine des développeurs économiques** :



Scannez ce QR code pour consulter le règlement :

